

## Faits et chiffres sur le logement d'utilité publique

À quels endroits se concentre la construction de logements d'utilité publique ? Qui occupe ces logements ? À combien se montent les loyers ? Selon quelles modalités le secteur est-il encouragé ? Autant de questions auxquelles la « Statistique du logement d'utilité publique 2024 » répond, avec force infographies, tableaux et textes explicatifs à l'appui. La brochure, éditée conjointement par l'OFL et l'OFS, analyse les données existantes pour brosser un tableau diversifié de ce secteur d'activité.

La part des logements d'utilité publique en Suisse est d'environ 4 %, mais nettement plus élevée dans des villes comme Zurich, où elle dépasse 20 %.

Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique fixent les loyers en fonction des coûts et n'ont pas pour but la recherche du profit. Leurs logements sont ainsi moins chers que ceux proposés sur le marché classique, avec des loyers inférieurs de 8 à 20 % pour une même taille de logement.

La consommation de surface est elle aussi globalement plus faible dans le secteur d'utilité publique. Par personne, elle est certes de 9 % plus élevée dans les logements des maîtres d'ouvrage d'utilité publique d'une à deux pièces que dans le parc de logements général, mais de 25 à 38 % plus faible dans les logements de quatre à cinq pièces. En moyenne, la surface par habitant est donc inférieure de 22 % dans ce secteur.

Nombre de maîtres d'ouvrage d'utilité publique proposent en outre divers services d'assistance à leurs locataires, déchargeant par là-même les pouvoirs publics. Cela rend aussi ces logements attrayants pour de larges couches de

la population et pour tous les groupes d'âge. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique jouent un rôle essentiel, en donnant un toit aux catégories de population peinant à se loger pour des raisons économiques ou sociales. Les projets d'utilité publique soutiennent l'intégration sociale, le développement urbain durable et des formes d'habitat novatrices.

Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique – parmi lesquels on compte entre autres des coopératives, des fondations ou des sociétés anonymes – ont accès à l'aide au logement de la Confédération. Celle-ci prévoit notamment des prêts provenant d'un fonds de roulement ainsi que des cautionnements permettant des financements avantageux.

La brochure est disponible auprès de l'OFS ou téléchargeable sur le site internet de l'OFL : [www.ofl.admin.ch](http://www.ofl.admin.ch) > Aide au logement > Faits et chiffres « aide au logement » > Statistique du logement d'utilité publique